



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 25 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LANGLAIS.

Absents excusés : Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur GODEL, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-047 CONVENTION AVEC CŒUR DE NACRE POUR L'ENTRETIEN DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demannde de la communauté de communes Cœur de nacre de renouveler la convention de mise à disposition des services techniques de Bernières-sur-Mer pour assurer l'entretien et la propreté de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage à Basly, au travers d'interventions ponctuelles durant la période d'ouverture de l'aire.

Les heures effectuées par les agents sont entièrement remboursées par C2N, charges patronales comprises.

La convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans, prend effet dès la signature des différents partis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

AUTORISE dMonsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents techniques pour assurer l'entretien et la propreté de l'aire d'accueil des gens du voyage à Basly par des interventions ponctuelles.

VOTE : POUR : 14

Pour extrait conforme
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

